



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 50

Séance du 23 septembre 2024

Le Vingt-Trois septembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
légalement convoqués le 17 septembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GENDRY Daniel (Niafles), DE FARCY DE PONTFARCY Christine (Quelaines-st-Gault), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BAHIER Alain (Mée).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURDON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFÈVRE

Secrétaire de Séance : Élu M. Gérard LECOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-09/389 : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Séance du : 23 septembre 2024

OBJET 2024-09/389 : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE 2024-2028 (PAT) - Annexe

Par la délibération du 27 juin 2017, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'engageait auprès de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) déployé au sein du service énergie-climat mutualisé. Par les délibérations respectives du 10 décembre 2019, du 12 novembre 2019 et du 17 décembre 2019, les Communautés de communes du Pays de Meslay-Grez, du Pays de Craon et du Pays de Château-Gontier approuvaient le premier plan d'actions du PAT « Produire durable, Manger local » en Sud Mayenne ainsi que leurs participations mutualisées au financement du poste d'animation du PAT.

Par la présente, il s'agit donc de poursuivre l'action initiée depuis 5 ans, avec une nouvelle phase du PAT Sud Mayenne : la reconnaissance de Niveau 2 auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Il est rappelé que l'objectif essentiel du PAT est d'accompagner les mutations du système alimentaire : des productions agricoles à la consommation alimentaire. Le PAT s'inscrit dans les grands schémas stratégiques nationaux : Programme National pour l'Alimentation (PNA) et Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2019-2023 formant la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) à venir, Loi « Climat et Résilience », Loi EGalim, et programmes régionaux : Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et PRS 2023-2028, SRADDET, lui conférant une cohérence de son plan d'objectifs et de ses actions. Le PAT est lui-même un document support pour les schémas intercommunaux et communaux tels que les PCEAT, CRTE, CLS, SCoT et PEDT.

Pour rappel, le PAT du Sud Mayenne « Produire durable, Manger local » s'articule autour de 5 principaux enjeux :

1. Soutenir le renouvellement des générations agricoles (transmettre pour installer).
Objectifs : maintenir une production agricole sur le territoire, viable écologiquement, économiquement et socialement.
2. Encourager l'évolution des pratiques agricoles vers plus de résilience et d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources.
Objectifs : accompagner tous les agriculteurs vers des fermes résilientes, écologiquement, économiquement et socialement, et agir sur l'impact écologique des productions agricoles pour un environnement sain (qualité des sols, de l'eau, de la biodiversité et des paysages – réduction des pesticides – restauration des écosystèmes).
3. Développer les circuits courts et favoriser l'économie locale.
Objectifs : contribuer au développement de filières locales de transformation et de distribution alimentaire en quantité et en qualité (éco-conception, réduction des GES, économie circulaire) afin de diversifier l'offre alimentaire et permettre un accès à une alimentation de qualité pour tous.
4. Renforcer une alimentation de proximité, de saison et de qualité en restauration hors-domicile.
Objectifs : accompagner la restauration hors domicile, et notamment la restauration collective, pour permettre l'évolution des pratiques alimentaires.
5. Mobiliser, éduquer, sensibiliser une diversité de publics à l'alimentation durable.
Objectifs : accompagner l'évolution des habitudes alimentaires, promouvoir une alimentation saine et de proximité, éduquer à l'importance de l'environnement et à la protection des écosystèmes pour la santé, pour tous.

Dans sa 2^{ème} phase, la reconnaissance de niveau 2, le PAT du Sud Mayenne s'engage sur l'ensemble des axes thématiques des PAT:

- l'économie alimentaire
- la culture et la gastronomie
- l'éducation alimentaire
- la nutrition et la santé
- la justice sociale
- l'environnement
- la restauration collective

- l'urbanisme
- la gouvernance

Ainsi, son plan d'actions 2024-2028, comprenant 5 actions transversales, est présenté en **annexe**.

La reconnaissance de niveau 2 du PAT ouvre des financements de l'Etat à hauteur de 70% (plafond de 200 000€) pour 36 mois, de décembre 2024 à décembre 2027.

Ainsi, sur cette période, la dépense totale est de 278 000 € prévisionnels comprenant le maintien du poste dédié à l'animation du PAT (1 ETP) pour 47 000€ annuels incluant les charges de personnel, les frais de structure et de mission, ainsi que les équipements spécifiques au poste.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16/09/2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (50 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** le Projet Alimentaire Territorial présenté pour la période 2024-2028,
- ⇒ **VALIDE** la demande de reconnaissance de Niveau 2 du PAT auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- ⇒ **VALIDE** la candidature du PAT du Sud Mayenne, porté juridiquement par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, à l'appel à candidature pour le soutien à la structuration des PAT de niveau 2,
- ⇒ **AFFIRME** de nouveau son partenariat entre les Communautés de communes des Pays de Craon, Château-Gontier et Meslay-Grez, technique et financier selon la répartition 40% CCPC, 40% CCPCG, 20% CCPMG ainsi que son implication dans les instances de gouvernance du PAT,
- ⇒ **VALIDE** le maintien du poste d'animation et le principe de participation au financement de cette ingénierie et de la mise en œuvre du PAT pour la période 2024-2028,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 30 septembre 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Gérard LECOT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240923-DELIB202409389-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024

Publication : 04/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

